

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1047-214 INTITULÉ**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1047 AFIN DE REMPLACER LA ZONE RH PAR LA ZONE SPÉCIFIQUE RE-13 AUTORISANT LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES DE 1 À 3 ÉTAGES AVEC UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MINIMUM DE 0,10 ET UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MAXIMUM DE 0,50 SUR LE LOT 1 171 908 DU CADASTRE DU QUÉBEC (5^e AVENUE NORD)

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **1047-214** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA10 29 0137 à sa séance ordinaire du 3 mai 2010 du premier projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 7 juin 2010 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de remplacer la zone RH par la zone spécifique RE-13 autorisant les habitations multifamiliales isolées de 1 à 3 étages avec un coefficient d'occupation du sol minimum de 0,10 et un coefficient d'occupation du sol maximum de 0,50 sur le lot 1 171 908 du cadastre du Québec (5^e Avenue Nord).

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr